

Examen d'entrée au CRFPA, Septembre 2012
Epreuve de droit des personnes et de la famille
Sujet donné par J Roche Dahan

RESOUDRE LE CAS PRATIQUE SUIVANT

Marc Sanbon, très riche commerçant de 48 ans, dirige avec ses frères une entreprise familiale qui prospère. C'est un homme très séduisant, intelligent, et qui a même un certain charisme. Malheureusement, il est atteint d'une maladie mentale, la psychose maniaco-dépressive, qui se caractérise par l'alternance de phases euphoriques et de phases suicidaires. En principe cette maladie se soigne bien grâce à la prise de médicaments quotidiens. De Juin 1981, date où la maladie a été diagnostiquée, à Mai 2000, il prenait sans relâche ses médicaments, et se portait bien. En Septembre 2000 suite à un abandon de son traitement, il tombe dans une grande dépression. Depuis cette date, il est sous curatelle, son frère Antoine a été désigné comme curateur. Quelques mois, plus tard son état s'améliore et se stabilise. En Septembre 2002, il épouse, avec l'autorisation d'Antoine, Eve Printemps, une très belle jeune femme, sans profession et sans qualification professionnelle qui a été mannequin dans sa jeunesse. Dès le départ, la relation de couple est conflictuelle. Eve semble « volage » et est souvent absente. Marc a du mal à le vivre, sa santé mentale a tendance à s'affaiblir, son traitement n'est plus très adapté, et il néglige d'aller consulter son médecin. Malgré cela, deux enfants naissent de cette union : Louise Sanbon en mai 2004, et Tom Sanbon en juillet 2008. Marc est un bon père, très investi dans la vie de ses enfants, il a simplement régulièrement des excès de comportement dus à ses troubles de l'humeur. Juste après la naissance de Louise, en juin 2004, il était dans un tel état de « bonheur et d'euphorie » qu'il était prêt à n'importe quoi pour faire plaisir à sa femme. Il lui acheta de nombreux cadeaux, et surtout, il vendit un bien immobilier, à un prix dérisoire à sa belle sœur, la sœur de sa femme, qui était dans une situation difficile. Son frère, Antoine, avait autorisé cet acte et n'avait pas réellement perçu à l'époque le caractère lésionnaire de l'acte et la défaillance de l'état mental de Marc.

Depuis septembre 2010, Eve est partie vivre avec son amant, Julien Lebeau, un chirurgien esthétique, qu'elle connaît depuis très longtemps et qu'elle n'a jamais vraiment quitté. Elle a épousé Marc, à une époque où Julien n'était pas prêt à s'engager sérieusement dans une relation. Au départ elle était séduite par le personnage, par la suite « elle s'en est lassée » et a très vite repris ses relations avec Julien. Elle prétend que Julien est le vrai père de ses deux enfants, elle a même une preuve : une expertise biologique qu'il a effectuée officieusement grâce à des confrères. Eve et Julien comptent contester la paternité de Marc afin de pouvoir établir celle de Julien et d'élever ensemble leurs deux enfants.

Marc après un passage à vide, a décidé de se reprendre en main. Il suit un nouveau traitement qui stabilise parfaitement ses humeurs et avec l'aide de son frère Antoine il décide de remettre de l'ordre dans sa vie et vous demande de l'éclairer sur différents points :

1° Il a intenté, en Juin 2011 une action en divorce pour faute contre sa femme. Son objectif est de la priver de toute compensation financière, et d'exiger même une indemnisation pour le préjudice qu'il a subi. Eve compte se défendre en invoquant les torts de Marc qui depuis septembre 2010, la harcèle, et l'insulte publiquement.

2° Par ailleurs, il est très attaché à Louise et Tom. Il voudrait savoir si Julien a des chances d'aboutir dans sa démarche. Au cas où sa paternité est remise en cause, quelles seront les conséquences sur le nom de l'enfant et pourra-t-il garder des liens avec les enfants ?

3° Existe-t-il un moyen de remettre en cause l'acte de vente passé en juin 2004.

L'utilisation du code civil est autorisée